

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ACTUALITE
SPORTS
SANTE
REGION
CULTURE
PUBLICITE
alger16 le quotidien

SCAN ME



Edition N°1416 du Samedi 27 Décembre 2025 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

CAN 2025



ÉQUIPE NATIONALE
LES VERTS
POURSUIVENT
LEUR
PRÉPARATION
AVANT
LE BURKINA

Pour le prochain match contre le Burkina Faso, prévu demain à 16h, l'équipe nationale poursuit sa préparation, avec pour seul objectif de prendre seule la tête du Groupe E...

Pp. 14 et 15

MEILLEURE DESTINATION TOURISTIQUE
ÉMERGENTE EN AFRIQUE



ORAN REÇOIT
LE "GOLDEN AWARD"

P. 2

ZOOM sur l'année
2025
ÉCONOMIE



IATF 2025 D'ALGER
UNE PASSERELLE **HISTORIQUE**

Pp. 8 et 9

La proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie s'inscrit pleinement dans la voie tracée par l'Algérie victorieuse, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue de préserver la Mémoire nationale et de défendre la vérité historique.

CRIMINALISATION DE LA COLONISATION
L'ALGÉRIE AFFIRME
SA SOUVERAINETÉ
MÉMORIELLE

Pp. 3, 4 et 5

Savez-vous

SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE DJAMAÂ EL-DJAZAÏR ET L'EPTV

Une convention-cadre de coopération et de partenariat a été signée, mercredi dernier, entre Djamaâ El-Djazaïr et l'Établissement public de la télévision (EPTV) dans le but de promouvoir les missions de cet édifice religieux et de contribuer à son rayonnement spirituel et civilisationnel, a indiqué un communiqué de Djamaâ El-Djazaïr. La cérémonie de signature s'est déroulée sous la supervision du recteur de Djamaâ El-Djazaïr, M. Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, et du ministre de la Communication, Zohir Bouamama. La convention a été signée par le directeur du cabinet de Djamaâ El-Djazaïr, Bachir Bessaoud, et le directeur général de l'EPTV, Mohamed Baghali, et ce, en marge des travaux du colloque national intitulé "Djamaâ El-Djazaïr : un message civilisationnel à l'ère de l'intelligence artificielle". A cette occasion, Cheikh Al Kacimi Al

Hoceini a souligné que ce partenariat vise à "transmettre le message de Djamaâ El-Djazaïr dans toute sa globalité et sa complémentarité en direction du public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, notamment à travers les programmes proposés par l'espace de Djamaâ El-Djazaïr, notamment des cours religieux et scientifiques, qui connaissent une large audience, en plus des diverses contributions des instances de Djamaâ El-Djazaïr. Cette convention "jette les bases d'un travail commun englobant la production de programmes à vocation éducative, la couverture en direct des événements, ainsi que l'échange d'expertises techniques, au service de la mission de Djamaâ El-Djazaïr et de la promotion de son rayonnement spirituel et civilisationnel, au niveau national et international", selon la même source.



LE CPA LANCE EN JANVIER PROCHAÎN SA PLATEFORME DÉDIÉE AUX OPÉRATIONS BOURSIÈRES

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a annoncé, jeudi dernier dans un communiqué, le lancement en janvier prochain de sa plateforme numérique destinée à la passation des ordres d'achat et de vente à la Bourse d'Algier, par voie électronique. Baptisée "CPA-Moussahim", cette nouvelle solution permet aux clients adhérents de "gérer de manière efficace et sécurisée leurs ordres d'achat ou de vente des titres, à distance, ainsi que la consultation de leurs avoirs titres", selon le communiqué. Cette plateforme s'inscrit dans "les efforts fournis par la banque dans le cadre de la digitalisation des services et des processus" et vise à "élargir l'accès au marché financier à tous types d'investisseurs en offrant une expérience digitale, alliant performance, simplicité et sécurité". Grâce à ses fonctionnalités numériques, "CPA-Moussahim" permet aux utilisateurs de "gérer une diversité d'instruments financiers, notamment les actions et les obligations, offrant ainsi une flexibilité dans la gestion de leurs portefeuilles", ajoute la même source.

ORAN REÇOIT LE "GOLDEN AWARD" DE LA MEILLEURE DESTINATION TOURISTIQUE ÉMERGENTE EN AFRIQUE POUR L'ANNÉE 2025

La ville d'Oran, surnommée « El Bahia », a été sacrée meilleure destination touristique émergente d'Afrique pour l'année 2025, remportant la médaille d'or « Golden Award » décernée par la Fédération afro-asiatique du tourisme, du commerce électronique et de l'économie. Cette distinction, attribuée fin octobre dernier, consacre la capitale de l'Ouest algérien comme un pôle touristique en pleine ascension sur le continent africain. Les autorités de la wilaya d'Oran ont été officiellement honorées, jeudi dernier, lors d'une cérémonie dédiée à cet effet. Le wali d'Oran, M. Ibrahim Ouchène, a remis le trophée à M. Fodil Laidani, secrétaire général de la wilaya, qui l'a ensuite transmis à M. Hossam Darwîsh, président de la Fédération afro-asiatique du tourisme, du commerce électronique et de l'économie, ainsi qu'à M. Achraf Mahmoud Abou Aïch, secrétaire général de l'Union. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Moussa Benthamer, secrétaire général du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, et de M. Abdelouahab Boulekhad, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme, aux côtés de nombreux professionnels et acteurs du secteur touristique. Dans une déclaration à la presse, le secrétaire général du ministère du Tourisme et de l'Artisanat a souligné que cette consécration est le fruit des programmes de développement mis en œuvre par l'État au niveau de la wilaya d'Oran, combinés à la richesse de son patrimoine historique, culturel et naturel. Il a précisé que ce choix n'est



nullement le fruit du hasard, mais repose sur la diversité des formes de tourisme qu'offre Oran, la dynamique des investissements, l'attractivité croissante de la ville tout au long de l'année, ainsi que la qualité de ses infrastructures, notamment son réseau routier, ses aéroports, ses ports et ses structures d'accueil touristique. De son côté, le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme a estimé que ce titre reflète les efforts soutenus de l'État, sous l'impulsion du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une importance stratégique au développement du secteur touristique. Il a rappelé qu'Oran a tiré pleinement parti de sa position géographique, de son patrimoine et de sa culture pour s'imposer comme l'une des destinations touristiques majeures de la région. Les nombreux événements artistiques, cinématographiques et sportifs organisés ces dernières années ont également contribué à renforcer l'image positive et attractive de la

ville. Pour sa part, M. Hossam Darwîsh a expliqué que la sélection d'Oran repose sur plusieurs critères rigoureux, incluant ses atouts humains, touristiques, historiques, culturels, récréatifs et sportifs. Il a précisé que le jury, composé d'experts internationaux dans les domaines du tourisme, de l'économie et du développement durable, avait d'abord présélectionné cinq villes africaines, puis retenu trois finalistes, avant de désigner Oran avec plus de 90 % des suffrages. Il a exprimé l'espérance que cette distinction contribuera à renforcer la promotion internationale de la ville et à encourager le développement d'un tourisme intelligent, capable d'attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers. De son côté, M. Achraf Mahmoud Abou Aïch a mis en avant les qualités humaines des habitants d'Oran, qualifiées d'hospitaliers, accueillants et souriants, considérées comme l'un des critères déterminants dans l'attribution de cette distinction. Cette distinction internationale confirme le positionnement d'Oran comme une destination touristique montante sur le continent africain et consacre les efforts déployés pour moderniser ses infrastructures et valoriser son patrimoine. Au-delà du trophée, ce « Golden Award » représente un levier stratégique pour renforcer l'attractivité de la ville, stimuler l'investissement touristique et inscrire durablement Oran parmi les pôles majeurs du tourisme africain et méditerranéen.

Abir Menasria

DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE ÉTABLIE À L'ÉTRANGER EN VISITE À BLIDA

Un groupe d'une vingtaine d'enfants issus de la communauté nationale établie à l'étranger a été accueilli, jeudi dernier à Blida, par la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaoutar Krikou, et le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaïb, dans le cadre d'une visite éducative et culturelle. Cette initiative vise à renforcer les liens entre les membres de la diaspora et leur pays d'origine, tout en développant la conscience environnementale chez les plus jeunes. « L'objectif est de sensibiliser les enfants à la mémoire environnementale, qui constitue une composante indissociable de la mémoire nationale de la société algérienne », a souligné Mme Krikou. La ministre a également insisté sur l'importance d'informer ces jeunes

sur les crimes du colonialisme français, y compris ceux ayant affecté l'environnement.

Les enfants, lauréats d'un concours organisé par les représentations consulaires à l'étranger à l'occasion du 64e anniversaire des massacres du 17 Octobre 1961, ont pu découvrir à travers cette visite l'histoire et la biodiversité locale. Des expositions sur la mémoire environnementale et des clubs écologiques ont été spécialement organisés pour l'occasion, suscitant un vif intérêt auprès des jeunes visiteurs.

La visite a commencé par l'inauguration d'un jardin public dans la commune d'Ouled Yaïch, baptisé du nom du chahid Omar Yacef, suivie d'une exposition mettant en avant le lien entre protection de l'environnement et préservation de la mémoire nationale. Les enfants se sont ensuite rendus dans le jardin urbain du 1er-Novembre-1954 à Soumaâ, où ils ont participé à un

exposé sur la biodiversité locale, avant de visiter un pavillon consacré aux animaux, soulignant l'importance de la préservation de la faune et de l'équilibre écologique.

La journée s'est achevée par une opération de plantation d'arbres de type « Tecoma », symbole d'un engagement concret en faveur de l'environnement et d'un apprentissage pratique pour les jeunes générations.

Cette initiative illustre la volonté des autorités algériennes de conjuguer sensibilisation environnementale, transmission de la mémoire nationale et éducation des enfants de la diaspora, afin de former des citoyens conscients, responsables et connectés à leur héritage.

Cheklat Meriem

CRIMINALISATION DE LA COLONISATION

L'ALGÉRIE AFFIRME SA SOUVERAINETÉ MÉMORIELLE

La proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie s'inscrit pleinement dans la voie tracée par l'Algérie victorieuse, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue de préserver la mémoire nationale et de défendre la vérité historique. C'est ce qu'ont affirmé, mercredi dernier, les présidents des deux chambres du Parlement à l'occasion de son adoption.

Le président du Conseil de la Nation, M. Azouz Nasri, a souligné que ce texte, adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), vise à protéger la mémoire nationale contre toute tentative d'effacement, de falsification ou de déformation. Il a rappelé, à cet égard, les efforts constants consentis par le président de la République pour défendre la mémoire collective et plaider en faveur de la justice historique, sans concession sur les constantes nationales.

Pour M. Nasri, l'adoption de cette loi constitue un événement d'une importance majeure, au regard de son lien étroit avec le dossier de la mémoire et de la consécration des sacrifices d'un peuple qui refuse tout marchandage sur sa souveraineté, son indépendance et ses valeurs sacrées. Il a, à cette occasion, salué l'ensemble des initiateurs et des acteurs ayant contribué à la concrétisation de ce texte.

MÉMOIRE NATIONALE ET JUSTICE HISTORIQUE

De son côté, le président de l'APN, M. Brahim Boughali, a estimé que la criminalisation de la colonisation représente une étape déterminante



dans le processus de préservation de la mémoire nationale, en raison de sa forte symbolique et de ses dimensions politique, juridique, historique et morale. Il a précisé que l'objectif de cette démarche n'est ni de raviver le passé dans un esprit de revanche ni de rouvrir les blessures, mais de mettre en lumière la vérité historique et de protéger la mémoire collective contre toute tentative de négation ou de justification des crimes coloniaux. M. Boughali a affirmé que cette loi exprime une volonté populaire claire et traduit l'attachement de l'État

algérien à son droit légitime de défendre son histoire et de rester fidèle aux sacrifices de millions de martyrs, grâce auxquels l'Algérie jouit aujourd'hui de la liberté et de l'indépendance. Il a également souligné que cette position est conforme aux principes de justice, du droit international et des valeurs humaines universelles. Dans le même esprit, le président de la Commission de la défense nationale a salué « le consensus dégagé autour de cette proposition », estimant qu'il « incarne une position nationale unie » et qu'il « concrétise le droit du peuple algérien à obtenir la reconnaissance et des excuses

officielles de l'État français pour les crimes commis durant la période coloniale ». Cette unanimité parlementaire confère au texte une légitimité politique exceptionnelle et renforce sa portée symbolique et diplomatique.

Par cet acte, l'Algérie inscrit, désormais, durablement la question coloniale dans son marbre législatif et réaffirme que la souveraineté mémorielle constitue un pilier de son identité nationale. Loin d'un repli sur le passé, la démarche se veut une projection assumée vers l'avenir, fondée sur la justice historique, la dignité nationale et la fidélité aux sacrifices qui ont forgé l'État algérien moderne.

À travers cette initiative, l'Algérie réaffirme son rejet catégorique de toute tentative de minimiser les crimes coloniaux ou d'éviter la responsabilité juridique qui en découle, consolidant ainsi les fondements de l'Algérie nouvelle, fidèle à sa mémoire et résolument tournée vers la défense de sa souveraineté historique.

Omar L.

**L'Algérie
réaffirme son rejet
catégorique de toute
tentative de minimiser
les crimes coloniaux ou
d'éviter la responsabilité
juridique qui en découle,
consolidant ainsi
les fondements
de l'Algérie nouvelle,
fidèle
à sa mémoire...**

Mémoire, souveraineté et vérité

La criminalisation de la colonisation française en Algérie ne relève ni de l'émotion passagère ni d'un réflexe conjoncturel. Elle s'inscrit dans une démarche souveraine, mûrement réfléchie, qui traduit la volonté de l'État algérien de défendre sa mémoire nationale et d'ancrer la vérité historique dans le cadre du droit et de la légalité. Pendant des décennies, la question de la mémoire est restée exposée aux tentatives de banalisation, de relativisation, voire de falsification. Face à ces dérives, l'Algérie choisit aujourd'hui la voie de la responsabilité historique, en affirmant clairement que les crimes coloniaux ne sauraient être ni oubliés ni justifiés. La loi vient ainsi consacrer une position ferme :

celle d'un État attaché à sa dignité, à son histoire et aux sacrifices de millions de martyrs. Cette démarche n'a pas pour vocation de raviver les blessures du passé ni d'entretenir un discours de revanche. Elle vise, au contraire, à rétablir les faits, à préserver la mémoire collective et à transmettre aux générations futures une lecture fidèle de leur histoire. En ce sens, la criminalisation de la colonisation constitue un acte de protection mémorielle, mais aussi un message politique clair adressé à tous ceux qui tenteraient d'imposer une lecture sélective ou réductrice de l'histoire. Sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune,

l'Algérie réaffirme son attachement aux principes de justice, du droit international et des valeurs humaines universelles. En assumant pleinement son passé, le pays affirme également sa vision de l'avenir : un avenir fondé sur la vérité, le respect mutuel et la reconnaissance des faits historiques, sans marchandise ni ambiguïté.

Au-delà du texte de loi, c'est une affirmation de souveraineté mémorielle qui se dessine. Une souveraineté qui ne s'oppose pas au dialogue, mais qui en fixe les bases : la reconnaissance de la vérité historique comme préalable à toute relation apaisée et équilibrée. Car une nation qui protège sa mémoire protège, en réalité, son avenir.

Alger16

LES PARTIS POLITIQUES ET LA LOI CRIMINALISANT LA COLONISATION FRANÇAISE EN ALGÉRIE

ATTACHEMENT DE L'ÉTAT À LA MÉMOIRE NATIONALE



Plusieurs partis politiques ont salué l'adoption, à l'unanimité, de la proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie, la qualifiant d'étape historique reflétant l'attachement de l'Etat algérien à la mémoire nationale et un hommage collectif aux sacrifices des martyrs.

Cette initiative, qui qualifie la période coloniale de "crime d'État imprescriptible", a été largement saluée par la classe politique algérienne comme un hommage collectif aux sacrifices des martyrs et un reflet de l'attachement indéfectible de l'État à son histoire.

Cette loi adoptée par l'Assemblée populaire nationale (APN) qualifie officiellement la colonisation française de 1830 à 1962 de « crime d'État » et demande des excuses officielles, des réparations et la reconnaissance juridique des crimes commis durant cette période. Elle inclut des revendications telles que la restitution de biens et d'archives, la décontamination des sites d'essais nucléaires et la répartition de restes de résistants algériens pris en France pendant la colonisation.

Ce texte renforce le sentiment d'appropriation de l'histoire nationale et peut mobiliser l'opinion autour d'une cause patriotique.

UNE ÉTAPE HISTORIQUE POUR LE FLN

Le Front de libération nationale (FLN) a immédiatement réagi à ce vote historique, saluant l'adoption à l'unanimité de la loi par les députés de l'APN. Pour le parti, ce texte constitue une « étape historique » majeure qui vient graver dans le marbre la position doctrinale d'Alger. Dans un communiqué, le FLN a souligné que cette législation réaffirme la place centrale du dossier mémoriel, désormais sanctuarisé comme une priorité nationale absolue. En qualifiant la période coloniale de crime imprescriptible, le parti historique rappelle avec fermeté que la mémoire de l'Algérie « ne saurait faire l'objet d'aucun marchandise ni d'aucune concession », fermant ainsi la porte à tout compromis politique sur la reconnaissance des crimes passés.

Le parti a exprimé sa profonde fierté de voir cette proposition de loi aboutir dans le contexte de « l'Algérie victorieuse », sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cette avancée législative est présentée comme un acte de fidélité absolue et une reconnaissance

« Un tournant souverain décisif, consacrant le droit de l'Algérie, Etat et peuple, à défendre son histoire, à préserver la dignité de ses martyrs et à protéger sa mémoire nationale contre les tentatives de falsification, de déni et d'occultation des crimes coloniaux odieux commis durant 132 ans... »

solennelle envers les chouhada et les moudjahidines. Pour la formation politique, ce texte constitue un rempart contre l'oubli face aux « affres d'une colonisation brutale » et aux crimes contre l'humanité perpétrés sur le sol national.

UN MESSAGE POLITIQUE FORT POUR LE RND

Le Rassemblement national démocratique (RND) s'est joint à ce concert de soutiens en saluant l'adoption d'un texte qu'il juge porteur d'un « message politique, juridique et moral fort ». Pour le parti, ce vote à l'unanimité par les représentants du peuple prouve que la mémoire algérienne demeure sacrée et n'est « pas sujette à l'oubli ou au marchandage ».

Qualifiant cette démarche de « tournant souverain décisif », le RND souligne que cette loi consacre le droit inaliénable de l'Algérie, tant au niveau de l'État que du peuple, à défendre son histoire. Le parti y voit un rempart essentiel pour préserver la dignité des martyrs et protéger le récit national contre « les tentatives de falsification, de déni et d'occultation des crimes coloniaux odieux » perpétrés durant 132 ans.

EL BINA SATISFAIT

Le Mouvement El Bina a également exprimé sa satisfaction, qualifiant l'adoption de la loi d'« étape charnière » dans la préservation de la mémoire et de « victoire pour les victimes de la France

coloniale ». Pour cette formation, cette initiative relève d'un impératif moral et juridique envers les millions de martyrs. Le parti a tenu à souligner la portée historique du calendrier politique, affirmant que l'histoire refiendra que ce vote unanime est intervenu sous le mandat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Abondant dans le même sens, le Front El Moustakbal a salué un texte « souverain » qui traduit fidèlement l'attachement de l'État à la mémoire des combattants de la liberté.

UNE HARMONIE AVEC LA MÉMOIRE POUR TAJ

De son côté, le parti Tajamou Amel El-Djazaïr (TAJ) a affirmé que la démarche de criminalisation de la colonisation française s'inscrit en « parfaite harmonie » avec les principes fondateurs de la glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954. Cette initiative législative s'aligne également sur les engagements constants de l'Etat en matière de préservation de la mémoire nationale. Le TAJ a rappelé avec force que ce que l'Algérie a enduré durant cette période était un « crime à part entière », ayant causé d'énormes préjudices dont les effets tragiques et profonds « demeurent perceptibles à nos jours » dans la société algérienne.

LE MSP APPELLE À LA CONTINUITÉ DU PROCESSUS

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) s'est également félicité de l'adoption de ce texte de loi par les députés. S'il salue cette étape, le parti appelle toutefois à ne pas s'arrêter là. Il exhorte les autorités à « parachever ce processus » par l'activation d'un suivi juridique et diplomatique rigoureux. Le MSP insiste également sur la nécessité de renforcer la documentation académique et médiatique, jugée essentielle pour une transmission efficace de la mémoire nationale aux générations futures. Dans ce cadre, la formation politique a salué la forte volonté politique qui a permis la concrétisation de cette proposition « historique », rendant hommage aux efforts concertés des diverses formations

et personnalités nationales impliquées dans ce devoir de mémoire.

JIL JADID SOUTIENT LA DÉMARCHE

Dans la même lignée, le parti Jil Jadid a réaffirmé son soutien « de principe et constant » à toute démarche exigeant la reconnaissance officielle de la nature des crimes coloniaux. Pour la formation politique, cette loi est un rempart essentiel pour protéger la mémoire nationale contre « l'oubli ou la falsification » et constitue une étape nécessaire vers la réparation due au peuple algérien et à ses millions de martyrs.

Allant plus loin dans l'analyse historique, Jil Jadid a rappelé que le colonialisme ne fut pas une simple occupation, mais un véritable système de destruction fondé sur le meurtre, le déplacement forcé et la spoliation des terres ».

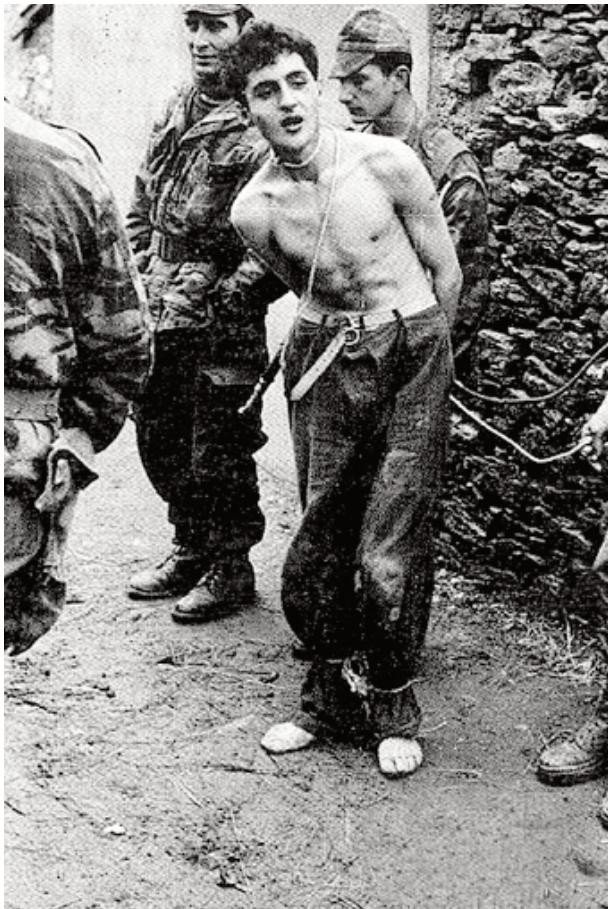
UN CADEAU POUR LA MÉMOIRE SELON ENNAHDA ET LE FMN

Le Mouvement Ennahda a apporté sa pierre à cet édifice mémoriel en qualifiant l'adoption de la loi de « plus noble des cadeaux » offert par la génération de l'indépendance à la mémoire des chouhada. Saluant un « pas bénî », le parti voit en ce texte le levier indispensable pour contraindre la France à la « reconnaissance, aux excuses et aux indemnisations » pour les préjudices infligés à l'identité et aux terres algériennes.

Cette dynamique a été parachevée par le Front du militarisme national (FMN), qui a rendu hommage à une démarche « souveraine et historique ». Cette unanimité parlementaire réaffirme que la responsabilité historique de l'Algérie reste le socle inébranlable de sa dignité retrouvée. Par son adoption unanime, la loi criminalisant la colonisation française s'impose comme un acte politique, juridique et mémoriel majeur. Au-delà des clivages partisans, elle consacre un consensus national autour de la défense de l'histoire, de la dignité des martyrs et du rejet de toute tentative de banalisation ou de falsification du passé colonial.

Omar Lazel

LOI CRIMINALISANT LA COLONISATION FRANÇAISE EN ALGÉRIE ANCRAGE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE ET PRÉServation DE LA MÉMOIRE NATIONALE



Le ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a souligné, mercredi dernier, l'importance de la proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie, qui vise à ancrer la vérité historique, préserver la mémoire nationale et garantir au peuple algérien le droit de documenter son histoire en toute objectivité.

Intervenant lors de la séance consacrée au vote de la proposition de loi criminalisant la colonisation française en Algérie, adoptée par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Tacherift a précisé que ce texte s'inscrit dans un processus national visant à ancrer les références historiques de l'Etat algérien et à préserver la mémoire collective. "Face aux violations graves commises par l'occupant français à l'encontre du peuple algérien et à son mépris flagrant de toutes les valeurs humaines, ainsi que ses tentatives d'effacer la mémoire et l'identité, le colonisateur français doit aujourd'hui assumer sa responsabilité historique, reconnaître les faits commis et présenter ses excuses à ce sujet, conformément aux dispositions de cette loi", a affirmé le ministre. M. Tacherift a ajouté que ce texte est parmi "les devoirs les plus élémentaires envers les martyrs et les moudjahidines", de même qu'il représente les fondements de la construction des relations internationales "basées sur la vérité et le respect mutuel, et non sur l'effacement de la mémoire et la négation de l'histoire". Le ministre a tenu à saluer les efforts consentis

par la commission chargée de l'élaboration de cette proposition ainsi que ceux des groupes parlementaires, louant également "la grande responsabilité" qui a caractérisé les débats, témoignant ainsi de "la maturité dans la pratique parlementaire et de la noblesse des causes autour desquelles la nation se rassemble".

De son côté, le coordinateur de la commission chargée de l'élaboration de cette proposition de loi, Fateh Brikat, a affirmé que ce texte "réflète la conscience d'une nation algérienne digne et fidèle aux martyrs et à leurs sacrifices, et aux moudjahidines et à leur message éternel", et s'inscrit "en harmonie avec les orientations de l'Etat algérien dans toutes ses composantes et ses institutions, et avec les positions courageuses exprimées par les autorités politiques, et à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Il a rappelé que "le peuple algérien, dans sa diversité culturelle et linguistique, demeure uni autour de ses constantes nationales et dans la défense de sa souveraineté et de sa mémoire collective".

APS

10^e ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DU MOUDJAHID HOCINE AÏT AHMED HOMMAGE À L'ARCHITECTE DE LA DIPLOMATIE ET DU COMBAT

Une conférence de haute portée historique a été organisée, mercredi dernier à Alger, à l'occasion du 10^e anniversaire de la disparition du moudjahid Hocine Aït Ahmed (1926-2015), figure emblématique de la glorieuse Révolution de libération et fondateur du parti du Front des forces socialistes (FFS) après l'indépendance.

Cette rencontre commémorative, initiée par le Forum du quotidien *El Moudjahid* en coordination avec l'association "Mechal Echahid", a réuni des académiciens et des compagnons de lutte dont les interventions ont été unanimes à souligner que le moudjahid Hocine Aït Ahmed demeure une figure emblématique de la lutte politique et révolutionnaire dans l'histoire de l'Algérie.

À travers des témoignages poignants, les principales étapes du parcours militant du feu moudjahid ont été évoquées, notamment son rôle prépondérant dans les différentes phases de l'action révolutionnaire, étant l'un des fondateurs de l'Organisation



spéciale (OS) ayant préparé le terrain pour le déclenchement de la Révolution de libération. La dimension intellectuelle et la profondeur de son engagement ont été au cœur des débats universitaires. À ce propos, l'enseignant universitaire, Meziane Saïdi, a affirmé qu'il évoquer la personnalité de Hocine Aït Ahmed exige de revenir aux références fondamentales du combat politique et révolutionnaire, étant une personnalité hors pair ayant voué sa vie à la défense de l'Algérie. Cette analyse a été complétée par

l'enseignant à l'université «Mohamed Boudiaf» de M'Sila, Ismaïl Tahri, qui a indiqué avoir réalisé une thèse de doctorat sur le moudjahid Hocine Aït Ahmed, soulignant que le parcours de sa vie peut se résumer en un triptyque : science, démocratie et paix. Ce cadre conceptuel illustre parfaitement la vision d'un homme qui a su marier la rigueur de l'action clandestine à l'idéal d'une nation moderne et apaisée.

Le récit de sa vie se confond avec la genèse de la nation. Originaire du village d'Aïn El Hammam (Tizi Ouzou), Hocine Aït Ahmed a rejoint dès son jeune âge le mouvement national, notamment le Parti du peuple algérien (PPA) en 1943. Il figure parmi les membres fondateurs de l'Organisation spéciale (1947) au sein de laquelle il a occupé d'émintentes responsabilités de direction. Son génie s'est également exprimé sur la scène internationale lorsqu'il a présidé la délégation algérienne à la conférence de Bandung (1955), puis le bureau de la délégation du Front

de libération nationale (FLN) à New York (1956).

Sa trajectoire fut brutalement interrompue par son arrestation la même année par les autorités d'occupation françaises aux côtés de Mohamed Boudiaf, Mohamed Khider, Ahmed Ben Bella et Mostefa Lacherif à bord de l'avion qui les transportait vers Tunis pour participer à une conférence maghrébine pour la paix. Cette arrestation, premier acte de piraterie aérienne de l'histoire, n'a jamais entamé sa détermination à voir son pays libre et souverain. Hocine Aït Ahmed demeure une boussole morale dont l'engagement transcende les époques pour inspirer les générations futures de l'Algérie indépendante. Son héritage, ancré dans le triptyque de la science et de la justice, rappelle que la grandeur d'une nation repose sur la fidélité aux principes de ses pères fondateurs. En honorant sa mémoire, l'Algérie réaffirme sa gratitude envers un homme qui a fait de sa vie un plaidoyer universel pour la liberté.

G. S. E.

AGRÉMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE NOUVELLES **CONDITIONS** ANNONCÉES

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a annoncé, jeudi dernier à Alger, la reprise prochaine de l'octroi des agréments aux écoles privées, dès la publication du nouveau cahier des charges encadrant ce secteur, actuellement en phase finale d'examen.

S'exprimant lors d'une séance plénière au Conseil de la Nation, présidée par Azouz Nasri et consacrée aux questions orales adressées aux membres du gouvernement, M. Saâdaoui a précisé que le nouveau cahier des charges relatif aux écoles privées se trouve au niveau du Secrétariat général du gouvernement. Il a souligné que son département œuvre à orienter ces établissements vers des spécialités éducatives ciblées, à travers l'encouragement de l'investissement, dans le but d'améliorer la qualité globale de l'enseignement conformément aux orientations de l'État. Le ministre a indiqué que le nombre d'établissements d'enseignement privés s'élève actuellement à 628,



répartis à travers 38 wilayas. Il a précisé que l'octroi de nouveaux agréments reste conditionné au respect strict des exigences réglementaires, de la carte scolaire adoptée par le ministère, ainsi qu'aux besoins réels des régions, en plus de la finalisation des dossiers relatifs à l'ouverture d'établissements spécialisés, actuellement à l'étude. À ce titre, il a invité les investisseurs intéressés par ce domaine à déposer leurs demandes dans le cadre légal

en vigueur. Rappelant le contexte de l'ouverture du secteur privé à l'éducation entre 2004 et 2005, M. Saâdaoui a souligné que cette autorisation reposait sur un cahier des charges précis, obligeant les établissements concernés à appliquer les programmes officiels agrés par le ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, le ministre a fait savoir qu'en 2022, des insuffisances ont été constatées dans le respect des conditions réglementaires par

certains établissements, profitant du relâchement du contrôle, ce qui a conduit à la suspension de l'octroi des agréments et à la mise en place d'une commission multisectorielle chargée d'évaluer la situation et d'élaborer un nouveau cadre réglementaire adapté aux évolutions actuelles. Dans ce sillage, le ministre a rappelé les orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, appelant à orienter les écoles privées vers de nouvelles spécialités en phase avec les priorités nationales, notamment dans les domaines de l'informatique, de la cybersécurité, des nanosciences et de l'intelligence artificielle. Abordant enfin la question du rapprochement des centres

d'examen du baccalauréat des candidats, le ministre a assuré que toutes les mesures ont été prises pour garantir leur confort, en coordination avec plusieurs secteurs, notamment à travers l'ouverture de maisons de jeunes, de mosquées et d'autres structures publiques, afin de permettre aux candidats de se reposer et de réviser dans de bonnes conditions.

Cheklat Meriem

OUVERTURE DU 3^e FORUM DES JEUNES LEADERS ALGÉRIENS UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Avec la participation de jeunes talents issus de différents États, Biskra a ouvert les portes de la troisième édition du forum « Jeunes leaders d'Algérie ». L'événement se déroule dans le grand amphithéâtre de conférences « Omar Assassi » de l'université « Mohamed Khider » et se poursuivra jusqu'au 28 décembre. Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustafa Haidaoui, a dirigé la cérémonie d'ouverture. Dans son allocution, saluant notamment l'Assemblée nationale populaire pour la proposition de loi criminalisant le colonialisme, il a insisté sur « la nécessité de la participation des jeunes en tant que partenaires et acteurs du développement » et de la construction de la nation et de sa dignité. Il a également appelé à renforcer les investissements dans la jeunesse et son engagement politique pour contribuer activement à façonner l'avenir de l'Algérie. Le ministre a qualifié ce forum de « vision prometteuse »,

soulignant que l'événement vise à tirer parti d'expériences et de modèles réussis ayant contribué au développement politique et économique de la société. De son côté, le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, intervenant à distance, a rappelé que « les jeunes peuvent contribuer à l'économie nationale par l'innovation et les start-up », précisant que son ministère apportera un soutien essentiel à la création de ces entreprises, que ce soit via les centres de formation professionnelle ou les universités. Durant le forum, des ateliers



animés par des experts et formateurs aborderont la gestion des élections, la sensibilisation politique et l'élaboration de programmes politiques, offrant aux participants des outils pratiques pour leur engagement. L'ouverture de cette édition s'est tenue en présence du wali de Biskra, Lakhdar Sedas, des présidents des Conseils supérieurs de la jeunesse du Cameroun et du Sénégal, ainsi que plus de 800 jeunes venus de tout le pays, soulignant l'envergure nationale et régionale de ce rassemblement.

Abir Menasria

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ORGANISATION FIN DÉCEMBRE À NAÂMA DU CAMP AFRICAIN DE DIALOGUE DES JEUNES

Le ministère de la Jeunesse a annoncé, jeudi dernier dans un communiqué, l'ouverture des inscriptions pour la participation au Camp africain de dialogue des jeunes, prévu du 30 décembre au 1 janvier prochains dans la wilaya de Naâma. L'organisation de ce camp, placé sous le slogan "Jeunesse africaine : identité commune, avenir partagé", s'inscrit dans le cadre du "renforcement de la diplomatie des jeunes et de l'ancrage d'une culture de dialogue et de communication durables entre les jeunes d'Afrique", précise-t-on de même source. Cet événement, alliant échange culturel, rapprochement

civilisationnel et tourisme, verra la participation de "1.200 jeunes de divers pays africains et arabes". Il "permettra de renforcer l'intégration régionale, d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération entre les jeunes leaders et de mettre en valeur les potentialités touristiques et culturelles de l'Algérie en tant que destination pour la jeunesse africaine". Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le lien suivant : <https://itissal.mjeunesse.gov.dz/index.php/apps/form/s/6Ty8rAxZi2yoWTMZYWBt2BpK>, conclut le communiqué.



ACCÈS DES PRODUITS ALGÉRIENS AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

NORMALISATION, CERTIFICATION ET DIGITALISATION

La compétitivité des produits algériens à l'international repose désormais sur un triptyque incontournable : normalisation, certification et digitalisation des échanges. C'est le constat partagé par plusieurs experts réunis, jeudi dernier à Alger, lors d'un panel consacré à la montée en gamme du "Made in Algeria", organisé en marge de la Foire de la production algérienne (FPA 2025).

Placée sous le thème « Certification et logistique moderne pour exporter », cette rencontre a réuni des responsables institutionnels et des spécialistes du commerce extérieur autour des enjeux structurels qui conditionnent l'accès durable des entreprises algériennes aux marchés internationaux dans un environnement marqué par une concurrence accrue et des exigences normatives élevées.

Intervenant à cette occasion, le directeur de la formation et du conseil à l'Institut algérien de normalisation (IANOR), Saleh Dadi Ouamar, a mis l'accent sur la mutation profonde des échanges mondiaux, soulignant que "le marché mondial est devenu essentiellement virtuel". Selon lui, la transformation numérique n'est plus un choix stratégique mais une nécessité absolue pour toute entreprise aspirant à l'export. Dans ce contexte, l'intégration des outils numériques, de l'intelligence artificielle et des normes



internationales apparaît comme un facteur déterminant de compétitivité. M. Ouamar a estimé que l'accès aux marchés extérieurs suppose des investissements ciblés, une préparation méthodique et l'ancrage d'une véritable culture de l'export", fondée sur la conformité aux standards internationaux et la digitalisation des processus internes. Abordant les contraintes spécifiques auxquelles font face les entreprises des pays émergents, il a rappelé que les exigences imposées par les marchés développés restent "élevées", notamment sur les plans technique, réglementaire et normatif. Dans cette optique, il a insisté sur le fait que "la normalisation n'est plus une option, mais un passage obligé pour toute stratégie d'exportation", appelant les opérateurs économiques à s'y engager pleinement. Pour sa part, l'expert Abderrahmane

Benyamina a souligné que la mise à niveau normative constitue le socle de toute présence durable sur les marchés internationaux. Il a qualifié la normalisation de "véritable passeport" du produit algérien vers l'export, estimant que les normes appliquées dans les pays développés doivent être perçues non comme une contrainte, mais comme un cadre structurant permettant d'améliorer la qualité, la traçabilité et la valeur ajoutée des produits nationaux. Dans le même esprit, le fondateur de "Temacina", première marketplace algérienne dédiée à l'export, Mustapha Farourou, a insisté sur le rôle central de la qualité et de la conformité aux standards internationaux pour accéder aux marchés extérieurs, tous secteurs confondus. Il a cité notamment l'agriculture, l'industrie, les matériaux de construction et les produits halal,

secteurs où la certification constitue un critère décisif de crédibilité. M. Farourou a également mis en avant l'importance de l'accompagnement institutionnel, appelant à un renforcement des dispositifs publics facilitant l'accès aux certifications, la digitalisation des échanges et la structuration des démarches exportatrices. À travers ces échanges, le panel a mis en lumière une réalité désormais partagée : la montée en gamme du "Made in Algeria" passe moins par la seule capacité de production que par l'alignement aux standards internationaux, la modernisation des outils logistiques et l'intégration pleine et entière de l'économie numérique. Autant de chantiers stratégiques appelés à redéfinir la place des entreprises algériennes dans les chaînes de valeur mondiales.

G. S. E.

COMMERÇANTS ET ARTISANS

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE MISE EN EXERGUE

La digitalisation du secteur commercial algérien est désormais une priorité stratégique. Jeudi dernier à Alger, la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, a fortement insisté sur la nécessité d'orienter la transformation numérique directement au service des commerçants et artisans. L'objectif principal est clair : tirer pleinement profit de l'essor du commerce électronique pour élargir la base des opérateurs et moderniser les filières traditionnelles.

S'exprimant lors de la première session ordinaire du Conseil national de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), la ministre a souligné l'importance cruciale de cette rencontre placée sous le signe de « Le commerce électronique, enjeu de l'économie numérique ». Les travaux, présidés par le secrétaire général de l'Union, Issam Bedrissi, se sont déroulés en présence d'un panel de cadres ministériels et de représentants des deux chambres du Parlement. Ce rendez-vous a servi de tribune pour réaffirmer la volonté du gouvernement de moderniser les structures commerciales du pays en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Dans son analyse, la ministre Amel Abdellatif a mis en exergue les mutations structurelles profondes que connaît le tissu économique national. Elle a notamment révélé des chiffres significatifs : le commerce de détail représente désormais 42 % du total des opérateurs inscrits au registre du commerce, soit 1,1 million de commerçants sur un ensemble de 2,4 millions d'opérateurs immatriculés.

Pour la ministre, cette prédominance numérique n'est pas fortuite : elle « reflète le poids important du commerce de détail et son rôle pivot dans

l'approvisionnement du marché national ». Ce segment s'impose ainsi comme le garant de la satisfaction des besoins quotidiens des citoyens et le moteur essentiel de la stabilité de la consommation intérieure. L'analyse de la cartographie commerciale révèle des disparités marquées entre les différentes filières. Si l'activité est massivement portée par le commerce de détail (42 %) et les services (37,6 %), suivis de la production avec 14,45 %, d'autres segments peinent encore à s'imposer.

La ministre a noté que la part du commerce de gros stagne à 4,45 %, tandis que les chiffres liés au commerce extérieur restent marginaux : 0,9 % pour l'importation en l'état et à peine 0,31 % pour l'exportation. Plus préoccupant encore, la production artisanale ne représente que 0,18 % du tissu immatriculé, un constat qui souligne l'urgence d'un accompagnement numérique accru pour redynamiser ces secteurs stratégiques. Face à ce constat, la ministre a souligné que ces indicateurs statistiques « mènent à réfléchir sur les moyens d'élargir la base des opérateurs » dans les segments encore sous-représentés. Pour Amel Abdellatif, la solution réside dans une modernisation accélérée des outils de travail, notamment en exploitant les vastes opportunités offertes par le commerce électronique et les plateformes numériques. Ces leviers sont désormais perçus comme des catalyseurs indispensables pour diversifier l'économie nationale et permettre aux opérateurs de franchir de nouveaux paliers de croissance.

Dans ce contexte, la ministre a estimé que la réussite du pari lié au commerce électronique est tributaire de la complémentarité des rôles entre les différents acteurs de la chaîne économique. Elle a tenu à saluer les efforts de

l'UGCAA en matière de sensibilisation et d'encadrement de ses adhérents.

En les encourageant à s'engager pleinement dans le processus de modernisation, l'Union aide les commerçants à s'aligner sur les exigences de l'économie numérique. Pour Mme Abdellatif, cette transition doit impérativement s'opérer tout en préservant les valeurs professionnelles et l'éthique de la pratique commerciale, garantes d'une concurrence loyale et de la protection du consommateur.

Par ailleurs, la ministre a affirmé que le choix du thème de cette session de l'UGCAA reflète une « conscience profonde » des transformations rapides qui redéfinissent l'économie mondiale. Elle a mis en évidence le rôle central que jouent désormais la numérisation et le commerce électronique dans le développement des activités économiques.

Les travaux de cette session ordinaire de l'UGCAA ont été riches en échanges, marqués par plusieurs exposés et interventions. Les discussions ont principalement porté sur les perspectives de développement du commerce électronique et son rôle crucial dans le renforcement de l'économie numérique nationale. Les participants se sont penchés sur les moyens concrets d'accompagner les commerçants et artisans algériens pour s'adapter aux mutations numériques, en parfaite conformité avec les orientations stratégiques de l'Etat visant la modernisation globale de l'économie et la régulation du marché intérieur. La session s'est clôturée sur un acte concret majeur, avec la signature d'une convention de coopération entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et l'UGCAA, scellant un partenariat renforcé pour l'avenir du secteur.

Omar Lazela

Economie

INDUSTRIE AUTOMOBILE UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR L'ALGÉRIE

L'année 2025 a marqué une étape importante dans le développement du secteur automobile algérien, avec une accélération des investissements, l'arrivée d'acteurs internationaux et un renforcement des ambitions de production locale. Ces mouvements interviennent dans le cadre d'une stratégie nationale visant à transformer un marché longtemps dépendant des importations en une industrie plus intégrée et compétitive.

Plusieurs grands noms de l'automobile mondiale ont renforcé leur présence en Algérie ou annoncé des projets d'implantation :

Stellantis (groupe qui regroupe des marques comme Fiat, Peugeot, Citroën et Jeep) continue de consolider son ancrage industriel. En 2025, il a organisé sa 2^e Convention internationale des fournisseurs à Oran, réunissant plus de 75 fournisseurs locaux et internationaux, et signé plusieurs lettres d'intention avec des sous-traitants pour développer la chaîne de valeur locale. L'objectif affiché est de construire un écosystème automobile durable et compétitif, en visant une intégration locale accrue et des capacités de production renforcées. Dans le même temps, Hyundai figure parmi les projets d'investissement étrangers importants enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI). Un projet d'usine de production sous leadership omanais visant à asseoir une chaîne de fabrication locale a été confirmé, renforçant la stratégie du pays pour devenir une plateforme régionale de production automobile. Les constructeurs chinois multiplient également les annonces : Chery, Geely et JAC



ont dévoilé des plans pour établir des unités de fabrication ou d'assemblage en Algérie, avec des capacités significatives. Par exemple, Chery prévoit une usine à Bordj Bou Arréridj avec une capacité initiale de plus de 24 000 véhicules par an, tandis que Geely investirait environ 200 millions \$ via son partenaire local pour une ligne de production visant 50 000 véhicules annuels. Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à exporter vers d'autres marchés africains. Le gouvernement a également multiplié les initiatives pour stimuler la production locale de pièces détachées et renforcer les liens avec les fournisseurs algériens. En mars 2025, un mémorandum d'accord a été signé entre le ministère de l'Industrie et 13 fabricants pour intégrer davantage de pièces locales dans les chaînes de production, étape essentielle pour augmenter le taux de contenu local.

PRODUCTION LOCALE EN CROISSANCE

Le développement industriel le plus marquant reste l'usine de

Tafraoui, opérée par Stellantis (marques Fiat et Opel). Cet équipement, inauguré en décembre 2023, a vu sa capacité de production fortement augmentée : la production devrait atteindre 60 000 véhicules en 2025, presque quadruplée par rapport à la première année, avec différents modèles dont le Fiat Doblo (utilitaire et Panorama), ainsi que des versions destinées aussi au transport de personnes et marchandises. La Fiat Grande Panda a été dévoilée comme premier véhicule touristique produit localement selon le système CKD (kits à assembler), avec un objectif d'intégration locale d'environ 30 % d'ici 2026, signe d'une stratégie d'ancrage industriel renforcé. L'usine développe aussi des relations avec des fournisseurs nationaux et forme des talents algériens, contribuant à l'emploi et au transfert de compétences. Stellantis occupe ainsi une part dominante du marché des voitures neuves en Algérie, tirant profit de l'absence de production Renault fonctionnelle et du redéploiement des volumes sur le territoire.

G. S. E.

MARCHÉ DES VÉHICULES LOURDS

Le marché des véhicules lourds et utilitaires en Algérie connaît en 2025 une dynamique notable, avec plusieurs acteurs stratégiques impliqués dans le développement du secteur. La Société nationale des véhicules industriels (SNVI) a retrouvé une visibilité accrue en présentant de nouveaux modèles de camions et d'autobus produits localement, tandis que FAW Algérie renforce sa présence avec une usine à Djelfa dédiée à la production de camions lourds et moyens et un partenariat avec Cosider Alrem pour la fabrication de pièces de recharge locales. Parallèlement, le gouvernement a annoncé l'importation de 10 000 bus neufs d'ici début 2026 pour moderniser la flotte nationale, combinant production locale et acquisitions internationales afin de répondre aux besoins croissants du transport public. Cette dynamique est soutenue par la participation de partenaires internationaux tels que Mercedes-Benz, qui intervient à travers l'assemblage et la livraison de véhicules adaptés au marché algérien. Les études de marché indiquent une croissance structurelle du secteur des véhicules commerciaux, stimulée par l'urbanisation, l'augmentation de la population et la demande accrue pour le transport de marchandises et de passagers. Ces initiatives, conjuguées à la localisation progressive de la production et à la modernisation des infrastructures, positionnent l'Algérie comme un hub émergent pour les véhicules industriels et utilitaires en Afrique du Nord.

FAW TRUCKS EN ALGÉRIE

Algeria FAW Trucks Industries, la filiale algéro-chinoise du groupe FAW, représente le premier constructeur chinois

de camions lourds et moyens implanté en Algérie, avec un projet industriel concret dans la wilaya de Djelfa. Ce site est destiné à devenir une usine de production de camions lourds et moyens, couvrant une partie significative de la demande locale et répondant aux besoins de transport industriel et logistique du pays. Un accord de partenariat industriel avec Cosider Alrem a été signé en juillet 2025 pour la fabrication locale de pièces de recharge pour camions et véhicules industriels conçus par FAW. L'objectif est d'accroître l'intégration locale, de renforcer la sous-traitance nationale et de réduire la dépendance aux pièces importées, en contribuant à créer de la valeur ajoutée dans le tissu industriel algérien.

Le ministre de l'Industrie a souligné que ce type de partenariat stratégique s'inscrit dans une vision nationale de renforcement de la production locale, de transfert de technologie et de soutien à l'emploi, en ligne avec les orientations du président de la République.

Ce développement marque l'entrée d'un acteur international majeur du secteur des poids lourds sur le marché algérien, qui jusqu'ici dépendait surtout des importations pour les camions et autobus. La présence de FAW, avec la localisation progressive de la production et des pièces détachées, est perçue comme une étape clé pour structurer une véritable industrie nationale des véhicules industriels, complémentaire à la production de voitures particulières par Stellantis (Fiat) et d'autres partenaires.

G. S. E.

En bref...

• L'ALGÉRIE INTÈGRE LE PODIUM DES ÉCONOMIES AFRICAINES LES PLUS PERFORMANTES

L'Algérie s'est imposée en 2025 comme l'une des principales puissances économiques du continent, se hissant à la 3^e place du classement des économies africaines par PIB nominal. L'économie algérienne atteint un PIB d'environ 280 milliards de dollars en 2025, plaçant le pays juste derrière l'Afrique du Sud (première) et l'Égypte (deuxième), et devant d'anciennes grandes puissances comme le Nigeria. Le Maroc est cinquième avec environ 100 milliards de dollars de moins que l'Algérie.

Ce positionnement marque une évolution notable de la hiérarchie économique africaine, reflet d'une croissance soutenue, d'un fort rôle du secteur des hydrocarbures et d'efforts de diversification dans des secteurs comme l'industrie, l'agriculture et les services.

Cette dynamique traduit une plus grande résilience de l'économie algérienne face aux chocs externes et met en lumière le potentiel du pays comme hub économique régional, tout en soulignant l'importance de poursuivre les réformes pour renforcer la compétitivité, attirer davantage d'investissements et soutenir la création d'emplois à long terme.

• INVESTISSEMENT

L'Algérie prévoit un plan d'investissement de 60 milliards de dollars dans le secteur de l'énergie entre 2025 et 2029, couvrant exploration, production, raffinage et projets pétrochimiques, marqué aussi par une poussée vers les énergies renouvelables.

Le Fonds monétaire international (FMI) a noté un léger ralentissement de l'activité économique en 2024/2025 et a souligné l'importance de réformes structurelles, d'une plus grande flexibilité du taux de change et d'une diversification accrue à long terme.

Economie

IATF 2025 D'ALGER UNE PASSERELLE **HISTORIQUE**

La 4^e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025) s'est tenue du 4 au 10 septembre 2025 à Alger, au Palais des expositions des Pins-Maritimes, sous le thème « Une passerelle vers de nouvelles opportunités », marquant un moment décisif pour le commerce et l'intégration économique du continent africain.

Organisée en coordination avec la Banque africaine d'import-export (Afréximbank), en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF), cette édition a rassemblé plus de 2 000 exposants venus de 140 pays, offrant une vitrine impressionnante des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la finance, la recherche, la santé, les transports et l'innovation. L'événement a permis aux entreprises africaines et internationales d'accéder à un marché de plus de 1,4 milliard de consommateurs avec un produit intérieur brut projeté à plus de 3 500 milliards de dollars, consolidant ainsi l'ambition du continent de renforcer ses chaînes de valeur et de dynamiser les échanges intra-africains. La clôture de la foire, le 10 septembre 2025, a confirmé le succès incontestable de l'événement avec la signature de contrats commerciaux et d'investissement totalisant 48,3 milliards de dollars, un montant record qui dépasse largement les projections initiales.

Près de 112 000 visiteurs, en présentiel et virtuellement, ont assisté à l'événement, générant une plateforme d'échanges, de rencontres d'affaires et de coopération sans



PHOTO : ALGERIA

précedent sur le continent. Parmi ces accords, l'Algérie elle-même a représenté une partie importante, avec des contrats estimés à 11,4 milliards de dollars, soit presque un quart du total des engagements conclus durant la foire.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, entouré de dirigeants africains et de représentants gouvernementaux africains, soulignant l'importance stratégique de l'IATF dans le développement continental. Au total, 14 chefs d'État et de gouvernement, plusieurs ministres et hauts responsables ont pris part à cet événement.

Dans son allocution, le Président Tebboune a souligné la nécessité de renforcer le commerce intra-africain, qui reste historiquement faible malgré les vastes ressources du continent, et de reconnaître la ZLECAF comme un catalyseur de croissance

économique durable. Cette IATF 2025 n'était pas seulement une foire commerciale. Au cœur de l'événement, un forum du commerce et de l'investissement de quatre jours réunissait des acteurs économiques africains et internationaux, tandis que des programmes comme Creative Africa Nexus (CANEX) mettaient en lumière la jeunesse africaine, la mode, le cinéma, la musique, les sports, l'artisanat et la gastronomie.

Des journées spéciales dédiées à des pays et organisations permettaient à chacun de présenter ses opportunités spécifiques, renforçant le dialogue entre différents marchés et cultures.

Selon le ministre d'État chargé des Affaires étrangères, M. Ahmed Attaf, cette édition a été « exceptionnelle, record et inédite », témoignant de la reconnaissance collective du succès de l'organisation par les institutions africaines et les participants.

En parallèle de l'IATF 2025, l'Algérie a organisé en septembre 2025 le premier African Auto Show, un forum dédié au secteur automobile avec la participation d'une vingtaine de fabricants internationaux comme Hyundai, Volkswagen, Jetour, Stellantis et Chery. Cet événement a permis de débattre des priorités d'investissement, des chaînes de valeur et de la compétitivité de l'industrie sur le continent.

La 4^e édition de l'IATF a clairement dépassé son rôle de simple exposition commerciale pour devenir un carrefour stratégique de l'intégration économique africaine, favorisant l'investissement, la création de partenariats durables et la consolidation des chaînes de valeur africaines. Elle a mis en lumière l'importance d'un continent économiquement intégré, capable non seulement de commercer davantage avec lui-même, mais aussi de jouer un rôle plus influent dans l'économie mondiale.

G. S. E.

ENGAGEMENT CONTINENTAL ET PARTENARIATS

L'Algérie ne se limite pas à son propre marché : elle s'engage aussi au niveau africain. A l'occasion de l'IATF 2025, la Banque africaine de développement et le ministère chargé des start-up ont renforcé leur coopération pour accélérer la croissance des start-up et des PME à l'échelle continentale. Ce partenariat inclut de nouveaux instruments de financement, des services consultatifs et des réformes politiques visant à promouvoir l'émergence d'entreprises innovantes à travers l'Afrique.

Dans la même logique d'intégration, la Conférence africaine des start-up 2025 organisée à Alger a rassemblé plus de 25 000 participants, dont des délégations ministérielles, experts internationaux et jeunes entrepreneurs, renforçant la position de l'Algérie comme un hub continental de l'innovation et de l'entrepreneuriat technologique. D'ailleurs, les start-up algériennes se distinguent dans plusieurs secteurs : intelligence artificielle, cybersécurité, plateformes digitales, e-commerce et solutions logicielles avancées. Lors de la Conférence africaine des start-up organisée par l'Algérie en fin d'année, une étape notable a été

franchie avec une levée de fonds de 5 millions de dollars obtenue par la start-up Völz—la plus importante annoncée dans l'histoire du financement de start-up en Algérie — ce qui signale un intérêt croissant des investisseurs pour le marché tech algérien. En parallèle, des investissements ciblés comme les fonds dédiés à l'IA, la robotique et la cybersécurité (annoncés par Algérie Télécom) montrent la volonté de positionner l'Algérie comme acteur significatif

dans les technologies de pointe. Les autorités ont fixé des objectifs ambitieux pour l'avenir : soutenir la création de 20 000 start-up d'ici 2029, renforcer la connexion entre recherche et marché, et intégrer les jeunes entreprises dans des chaînes de valeur globales. L'environnement global montre une croissance structurée, mais aussi une prise de conscience des obstacles pratiques à surmonter, notamment en termes d'accès au financement, d'accompagnement

commercial et de maturité des marchés locaux. En bref, 2025 a permis à l'écosystème des start-up en Algérie d'entrer dans une nouvelle phase. Grâce à un soutien institutionnel fort, à des réformes réglementaires, à la mobilisation de capitaux publics et privés et à des partenariats continentaux, le secteur connaît une dynamique positive et se positionne comme un moteur de transformation économique.

G. S. E.

START-UP ALGÉRIENNES INNOVATIONS ET AMBITIONS

En 2025, l'écosystème des start-up algériennes s'est transformé rapidement, porté par des politiques publiques ambitieuses, des instruments de financement innovants et une implication croissante des acteurs nationaux et internationaux. Plusieurs initiatives récentes montrent une dynamique forte, même si des défis subsistent. Le gouvernement algérien a lancé des programmes pour stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat. En janvier 2025, le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a lancé le programme « KICK START », un appel à projets national visant à financer les incubateurs et accélérer la création de start-up innovantes dans toutes les wilayas du pays, avec l'objectif de convertir des idées novatrices en entreprises opérationnelles capables de générer de la valeur économique et des emplois.

Par ailleurs, des plateformes comme Algeria Venture et le National Startup Fund jouent un rôle central dans l'accompagnement des jeunes pousses, en facilitant l'accès au capital, au mentorat et aux réseaux professionnels.

De plus, un programme ambitieux a été annoncé pour créer plus de 1 000 nouvelles start-up technologiques à travers les 69 wilayas du pays, grâce à un partenariat public privé mobilisant plus de 600 millions de dollars en capital sur cinq ans. Ce type d'initiative vise à transformer les capacités de recherche en entreprises commerciales à fort impact.

G. S. E.





18^e FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL (FNTP)

LA TRAGI-COMÉDIE «CARNAVAL ROMAIN» PRÉSENTÉE À ALGER

La pièce de théâtre « Carnaval romain », une tragi-comédie aux accents burlesques et de comédie noire, produite par le Théâtre régional de Constantine, est entrée jeudi soir en compétition officielle au 18^e Festival national du théâtre professionnel (FNTP) à Alger.

Présentée sur la scène du Théâtre national Mahieddine-Bacharzi (TNA), qui accueille la 18^e édition du FNTP depuis le 22 décembre sous le slogan «Le théâtre réduit les distances», la pièce est mise en scène par Mouni Boualem, sur un texte de sa plume adapté de l'œuvre éponyme du dramaturge hongrois Miklos Hubay (1918-2011).

D'une durée de plus d'une heure, «Carnaval romain» propose une œuvre profondément humaine, mêlant humour, dérision et gravité, pour explorer la tragédie silencieuse d'une actrice de théâtre autrefois célèbre, aujourd'hui reléguée à l'isolement dans une chambre située au cœur même du théâtre qui l'a vu briller.

Margit, incarnée avec intensité par Raja



Houari, tente de survivre en se nourrissant de souvenirs, de blessures intimes, de désillusions et d'une nostalgie persistante. Son quotidien est rythmé par la solitude et la présence réconfortante de son petit chat, unique confident de ses peines et de ses espoirs brisés. Le spectacle s'articule autour de situations à la fois cocasses et poignantes, portées par une distribution riche comprenant Chaker Boulemdaïs (le directeur du théâtre), Zaki Ouafek

(Zinou, le gardien), Abderraouf Boufennaz (Batoury, le scénariste italien), Rayane Hamaïdi (Adriana), Islem Haderbach (le danseur), Farid Zouaoui (Othello) et Racha Saadallah (Démodra). La scénographie, conçue par Chahinez Neghouache, s'appuie sur des éléments fonctionnels permettant de multiplier les situations scéniques et d'occuper pleinement l'espace. Le texte, déclamé en arabe classique, s'inscrit dans un décor

volontairement minimalisté, soutenu par un jeu de lumières alternant ambiances feutrées et éclairages plus vifs, selon les tableaux. L'accompagnement musical, soigneusement élaboré par Abdelkader Soufi, renforce la charge émotionnelle de l'œuvre.

Le public, attentif et réceptif, a suivi la représentation avec un réel enthousiasme, saluant à l'issue du spectacle cette « belle prestation », selon les propos d'un spectateur, par de longs et chaleureux applaudissements adressés aux comédiens et à l'ensemble de l'équipe artistique. Crée en mai 2025 et largement saluée pour son audace, son intelligence dramaturgique et sa capacité à émouvoir, la pièce « Carnaval romain » a déjà remporté plusieurs distinctions, notamment lors des Journées théâtrales de Carthage.

Dédiée au comédien, dramaturge et metteur en scène Abdellah Hamlaoui, la 18^e édition du Festival national du théâtre professionnel se poursuit jusqu'au 1^{er} janvier 2026, avec au programme 18 pièces en compétition, huit autres présentées hors compétition, ainsi que des conférences, des master classes et des spectacles de rue.

Cheklat Meriem

LE SPECTACLE "LEAR, ROI DES SCULPTEURS" EN COMPÉTITION

Le Théâtre régional de Djelfa a participé, jeudi soir à Alger, au 18^e Festival national de théâtre professionnel (FNTP), en présentant la pièce « Lear, roi des sculpteurs ». Il s'agit d'une interprétation moderne de la grande œuvre de Shakespeare, explorant la condition humaine et la relation de l'homme avec le monde qui l'entoure.

Mise en scène par Aymen Faytas, d'après une adaptation de « Le Roi Lear », tragédie emblématique du dramaturge anglais William Shakespeare (1564-1616), réalisée par Youcef Hassan et avec un traitement scénique signé Layla Benacha, la pièce retrace le parcours d'un sculpteur confronté à ses propres fautes dans la compréhension du monde et des personnes qui l'entourent, se retrouvant ainsi dans une position de vulnérabilité.

La représentation, acclamée par le public, réunissait un casting de jeunes acteurs diplômés de l'institut supérieur des arts du spectacle (Ismas) : Abd El Mounaim Kheladi, Aymen Bensalah, Ibrahim Khalil Roukiat et Yakoub Benyahia. Ensemble, ils ont su interpréter un texte universel adapté à la réalité locale, où s'entrelacent amour et pouvoir. Les échanges autour du personnage central, le sculpteur-roi interprété par Abd El Mounaim, ont montré un antagonisme marqué. L'acteur a réussi à rester fidèle à l'esprit de « Lear » tout en apportant une touche personnelle, détachée du modèle européen.

La scénographie, conçue par Laid Halis, se distinguait par son approche novatrice, réinterprétant des éléments culturels locaux à travers l'utilisation d'accessoires, pour faire revivre le patrimoine de la région de Djelfa.

Après la représentation, le public a salué la qualité de la production et

l'interprétation remarquable des acteurs, mettant en avant la réussite de ce classique mondial adapté en langue locale et en costumes traditionnels. La 18^e édition du FNTP, organisée en hommage à l'acteur, écrivain et metteur en scène Abdellah Hamlaoui, se déroule jusqu'au 1^{er} janvier 2026 sous le thème « Le théâtre rassemble les peuples ». Le festival propose une programmation riche comprenant 18 pièces en

compétition officielle, 8 autres hors compétition, ainsi que des conférences, des ateliers et des spectacles de rue.

Abir Menasria





ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

RETROUVEZ VOTRE EDITION PAPIER CHEZ LES BURALISTES
LE PDF SUR NOTRE SITE : alger16.dz



ALGER 16

ALGER 16

ALGER16, le quotidien du Grand Public

ALGER 16

ALGER 16

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

VITAMINE D: FAUT-IL EN PRENDRE EN HIVER ?

NUMÉROS UTILES

Quand les jours raccourcissent et que le soleil se fait rare, beaucoup entendent parler de vitamine D. Cette molécule essentielle, synthétisée par la peau sous l'effet des rayons UVB du soleil, est en réalité plus proche d'une hormone que d'une simple vitamine.

En hiver, la production cutanée chute quasiment à zéro. La question qui se pose chaque année est donc la suivante : devrait-on se supplémenter en vitamine D quand il n'y a plus de soleil ?

UNE HORMONE INDISPENSABLE À BIEN PLUS QUE LES OS

La vitamine D joue un rôle bien connu dans la solidité des os et des dents en favorisant l'absorption du calcium. Mais ses fonctions sont beaucoup plus larges. Elle intervient notamment dans la contraction musculaire, la coagulation sanguine, la régulation de l'inflammation, celle de la glycémie et de la pression artérielle, ainsi que dans l'activation du système immunitaire. Certaines études suggèrent d'ailleurs que des taux adéquats pourraient contribuer à mieux résister aux infections hivernales, notamment respiratoires (des mécanismes biologiques plausibles sont décrits dans la littérature scientifique). Un manque de vitamine D peut donc avoir des conséquences variées, au-delà du simple risque osseux.

QUI DOIT SE SUPPLÉMENTER ?

Tout dépend de la situation individuelle : 1. En cas de déficit avéré confirmé par un dosage sanguin
La supplémentation est clairement justifiée lorsqu'un test sanguin montre un taux insuffisant de vitamine D. Le dosage, souvent remboursé dans certaines conditions (par exemple suspicion d'ostéomalacie chez l'adulte ou de rachitisme chez l'enfant, transplantation rénale, chirurgie bariatrique, chutes répétées chez les seniors), reste la meilleure façon d'objectiver le besoin réel.

2. Sans dosage, mais avec des facteurs de risque de déficit

De nombreux patients présentent des facteurs qui justifient une supplémentation systématique en hiver. Parmi eux :

Peau foncée, car la synthèse cutanée est moins efficace ;

Vêtements couvrants toute l'année, réduisant l'exposition solaire ;
Obésité ou surpoids, car la vitamine D, liposoluble, est stockée dans le tissu adipeux et demeure moins disponible dans le sang ;
Plus de 65 ans, période de la vie où la production cutanée diminue ;
Risque d'ostéoporose (ménopause précoce, sédentarité, diabète, hyperthyroïdie, tabagisme, traitements prolongés par corticoïdes). Dans ces cas, une supplémentation est souvent recommandée par les spécialistes même sans dosage préalable, surtout sur la période automne-hiver.

QUELLE DURÉE POUR UNE CURE ?

La plupart des experts conseillent une supplémentation entre novembre et avril, période durant laquelle la synthèse de vitamine D via le soleil est quasiment nulle en Europe. Le stock constitué pendant l'été ne suffit pas toujours à couvrir toute la saison froide : si l'on ne fait plus ou très peu d'apports en vitamine D, sa concentration dans le sang peut diminuer de moitié, voire des deux tiers pendant l'hiver.

Pour certaines personnes à risque — obésité, exposition solaire très limitée même l'été, antécédents médicaux particuliers — une supplémentation tout au long de l'année peut être envisagée.

QUELLE POSOLOGIE ET QUELLE FRÉQUENCE ?

Les données scientifiques montrent qu'une prise quotidienne à faible dose (environ 1 000 à 1 200 UI/jour) est plus efficace et plus sûre que des fortes doses espacées. Une prise régulière permet de maintenir un taux stable de vitamine D dans le sang, ce qui est physiologiquement préférable. Des études récentes ont montré que

des fortes doses mensuelles (par exemple 60 000 UI) sur plusieurs années pouvaient, paradoxalement, être associées à une augmentation des taux de chutes, de fractures ou même de mortalité dans certains contextes. Ces résultats renforcent l'idée qu'un apport quotidien modéré est plus prudent.

Si prendre un comprimé chaque jour semble difficile à retenir, une alternative peut consister à prendre une dose un peu plus élevée — par exemple 20 000 UI toutes les deux semaines — à condition de rester dans une plage raisonnable et sous avis médical. Les formes huileuses de

vitamine D (gouttes ou gélules) sont généralement mieux absorbées que les formes sèches.

Dans certains cas, la dose peut être adaptée — souvent augmentée — chez les personnes en surpoids ou à peau très foncée. Cela doit toutefois être décidé avec un professionnel de santé.

D3 OU D2 ? ANIMALE OU VÉGÉTALE ?

La vitamine D existe sous deux formes principales : la D3 d'origine animale et la D2 végétale (souvent extraite de lichen). À ce jour, aucune preuve scientifique solide ne montre la supériorité de l'une sur l'autre en termes d'efficacité sur le niveau sanguin de vitamine D. Le choix peut dépendre des préférences alimentaires (par exemple régime végétalien) et de la tolérance individuelle.

QUAND ET COMMENT LA PRENDRE ?

La vitamine D étant liposoluble, elle est mieux absorbée lorsqu'elle est prise au cours d'un repas contenant un peu de matières grasses. Cela peut être au petit déjeuner avec une tartine beurrée, au déjeuner avec une salade assaisonnée à l'huile ou au dîner avec un peu de fromage. L'heure de prise importe moins que la régularité avec laquelle elle est prise.

PEUT-ON COMPENSER PAR L'ALIMENTATION SEULE ?

Bien que certains aliments contiennent de la vitamine D (poissons gras comme le hareng, maquereau ou sardines, beurre, jaune d'oeuf, produits laitiers enrichis, abats), l'alimentation seule suffit rarement à couvrir les besoins, surtout en hiver. Selon l'étude nationale INCA3, les apports alimentaires moyens en vitamine D chez les adultes sont très inférieurs aux recommandations.

CONTRE-INDICATIONS ET PRÉCAUTIONS

La supplémentation est généralement sûre aux doses recommandées (environ 1 000 UI/jour). Elle est néanmoins contre-indiquée en cas d'hypercalcémie, d'hypercalcémie ou de calculs rénaux récidivants, car une trop grande accumulation de calcium peut être néfaste. Dans ces cas, la situation doit être évaluée et suivie médicalement.

FAUT-IL EN PARLER À SON MÉDECIN ?

Oui. Avant d'initier une supplémentation, il est utile d'en discuter avec son médecin traitant, surtout si l'on a des facteurs de risque ou des antécédents médicaux particuliers. Un dosage sanguin peut être envisagé dans certains cas pour adapter au mieux la posologie.

En hiver, la production de vitamine D par la peau chute drastiquement en raison du manque d'UVB. Une supplémentation peut être bénéfique — voire nécessaire — chez les personnes à risque de déficit (peau foncée, obésité, âge avancé, faible exposition au soleil). Une prise quotidienne modérée, idéalement avec un repas, est généralement préférable aux fortes doses espacées. Et bien que l'alimentation apporte un peu de vitamine D, elle ne suffit pas à compenser l'absence de soleil.

Consulter un professionnel de santé avant d'entamer une supplémentation assure une démarche sûre, adaptée à vos besoins



Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces
sont à 150 DA seulement

Anniversaires, félicitations...
à 300 DA seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68



CAN 2025

DES CLASSIQUES EN VUE POUR LE DEUXIÈME TOUR

La deuxième journée de la phase de groupes de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies 2025 marque déjà un moment charnière de la compétition. Après une première journée spectaculaire, riche en buts, en surprises et en enseignements, le tournoi entre dans une phase où la hiérarchie, l'expérience et la gestion de la pression commenceront à faire la différence.

Le premier acte a offert un festival offensif avec 29 buts inscrits en 12 rencontres, tout en mettant en lumière une certaine rigueur défensive, illustrée par six clean sheets. Ce contraste témoigne d'un niveau global élevé et d'un équilibre subtil entre ambition et prudence. Dans des groupes particulièrement serrés, cette deuxième vague de matches pourrait déjà servir de révélateur, voire de premier filtre, entre les sélections capables d'assumer leur statut et celles contraintes de réagir dans l'urgence.

Au fil des trois prochains jours, le calendrier propose plusieurs affiches de prestige entre nations historiques du continent, sans oublier des derbies régionaux toujours chargés d'émotion, où la dimension psychologique peut parfois peser autant que la qualité du jeu.

SÉNÉGAL - RD CONGO : AUTORITÉ FACE À RIGUEUR

Le choc entre le Sénégal et la République démocratique du Congo s'annonce comme l'un des rendez-vous les plus attendus de cette deuxième journée. Les confrontations entre ces deux sélections ont toujours été intenses, engagées et disputées, et les conditions semblent réunies pour un nouveau bras de fer.

Vainqueur sans trembler lors de son entrée en



lice, le Sénégal a affiché une impressionnante maîtrise collective. Le doublé de Nicolas Jackson a confirmé l'efficacité offensive des Lions de la Teranga, tandis que l'influence d'Illian Ndiaye dans l'animation a apporté équilibre et créativité à l'ensemble. Solide dans toutes les lignes, la sélection sénégalaise semble déjà prête à assumer son rôle de favorite. En face, la RD Congo a séduit par sa discipline tactique, sa cohésion et sa solidité défensive. Capable de fermer les espaces et de se projeter

rapidement vers l'avant, la sélection congolaise apparaît comme un adversaire redoutable, difficile à manœuvrer. Riche en talents et en

d'impact individuel. Ademola Lookman, une nouvelle fois décisif, incarne cette capacité nigériane à faire basculer un match sur une action. Solide défensivement et capable d'accélérer dans les moments clés, le Nigeria avance avec assurance. La Tunisie, de son côté, affiche un pragmatisme redoutable. Portés par l'efficacité offensive de Mohamed Elias Achouri et une organisation bien huilée, les Aigles de Carthage misent sur leur discipline, leur expérience et leur sens du résultat. Dans ce duel équilibré, la gestion des temps faibles et la capacité à rester lucide dans les moments chauds pourraient s'avérer décisives.

CÔTE D'IVOIRE - CAMEROUN : LE POIDS DE L'HISTOIRE

Ce dimanche, la Côte d'Ivoire et le Cameroun raviveront l'une des rivalités les plus emblématiques de l'histoire de la Coupe d'Afrique des Nations. Ce choc entre deux géants du football africain dépasse largement le simple cadre sportif, tant il est chargé de symboles, de souvenirs et de confrontations mémorables. Champions en titre, les Éléphants ivoiriens savent qu'un succès leur



solutions, ce duel pourrait déjà désigner le véritable patron du Groupe D. Dans l'autre rencontre de la poule, le Bénin tentera de confirmer face au Botswana.

NIGERIA - TUNISIE : EXPÉRIENCE ET MAÎTRISE SOUS PRESSION

Le Nigeria, finaliste de la précédente édition, retrouve une Tunisie en pleine confiance, portée par des qualifications impeccables et une entrée en matière convaincante. Ce classique du football africain met aux prises deux équipes habituées aux grands rendez-vous et rompues aux exigences du très haut niveau continental.

Les Super Eagles ont construit leur premier succès sur un savant mélange de maîtrise collective et

offrirait une position idéale dans le Groupe F avec une qualification presque en poche. Portée par une génération talentueuse, la Côte d'Ivoire peut compter sur des individualités capables de faire la différence à l'image d'Amad Diallo, déjà en vue lors de la première journée.

Mais le Cameroun n'est jamais aussi dangereux que lorsqu'il est dos au mur. Vainqueurs d'un match d'ouverture accroché, les Lions Indomptables ont une nouvelle fois rappelé leur résilience légendaire et leur capacité à se transcender dans les grands rendez-vous.

Avec des joueurs comme Bryan Mbeumo, l'affiche promet une rencontre électrique, mêlant intensité physique, qualité technique et forte tension émotionnelle. A.Amine





EQUIPE NATIONALE

LES VERTS POURSUIVENT LEUR PRÉPARATION AVANT LE BURKINA

L'équipe nationale poursuit sa préparation pour le prochain match contre le Burkina Faso, prévu demain à 16h, avec pour seul objectif de prendre seule la tête du Groupe E de la phase de poules de la Coupe d'Afrique des Nations.

Le staff technique a mis en place un programme d'entraînement différencié pour gérer la charge physique des joueurs. Ceux qui étaient remplaçants lors du premier match ont suivi une séance normale et soutenue pour maintenir leur niveau de forme, tandis que les titulaires ont bénéficié d'un entraînement axé sur la récupération. Cette approche vise à assurer que l'ensemble du groupe soit prêt et frais pour la rencontre cruciale contre les Étalons. Sur le terrain, le sérieux, la



concentration et la détermination étaient clairement perceptibles, confirmant l'état d'esprit irréprochable affiché par le groupe depuis le début de la compétition.

Bonne nouvelle pour le staff technique : aucune blessure n'est à déplorer à J-1 du choc face aux Étalons, permettant ainsi au coach national de peaufiner sa stratégie en

toute sérénité. Rappelons qu'au terme de cette première journée, l'Algérie et le Burkina Faso se partagent la tête du Groupe E avec 3 points devant la Guinée équatoriale et le Soudan qui ferment la marche. Dans un tournoi où les deux premiers, ainsi que les quatre meilleurs troisièmes décrocheront leur ticket pour les huitièmes de finale, chaque détail compte.

Ce match face au Burkina Faso constitue le premier véritable test de maturité pour l'Algérie dans cette CAN 2025. En cas de succès, les Verts ne se contenteraient pas d'une qualification précoce, ils enverraient un message fort à l'ensemble du continent. La sérénité affichée durant la préparation pourrait bien être la clé d'un nouveau triomphe pour le football national.

Omar Lazela

LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR DE LA 8^E JOURNÉE)

Le CRB corrige l'ES Sétif et continue son ascension



Avant le lancement de la 14e journée, prévu hier, le CR Belouizdad n'a pas raté l'occasion de la mise à jour programmée la veille par la LNP pour s'offrir (3-1) l'ES Sétif et améliorer ainsi son classement pour remonter à la 5e place.

Bau stade, bel horaire pour fixer un match de foot, tribunes suffisamment garnies pour garantir la motivation des joueurs, deux équipes à auras reconnues face-à-face, tout était réuni jeudi dernier pour ce beau classique entre le CR Belouizdad et l'Entente de Sétif, comptant pour la mise à jour de la 8e journée du championnat national de Ligue 1. La rencontre fut très plaisante à suivre, et surtout disputée avec intensité. Mais au bout, la logique a fini par être respectée avec ce succès final du CRB qui a réussi à s'imposer (3-1), après que les deux équipes avaient bouclé la première partie du jeu sur une égalité vierge de zéro partout. Autant dire que l'ES Sétif n'a finalement pu tenir la cadence que le temps d'un half, pour flancher une

première fois à la 62' sur un but de Laouafi qui a signé l'ouverture du score pour son équipe, libérant les supporters rouge et blanc dans les gradins. Et surtout, le coach Ramovic qui reste sous une grande pression ces dernières semaines, malgré les bons résultats récoltés. D'ailleurs, chaque veille de matchs bien des bruits le présentent comme s'apprêtant à coacher son dernier avec le CRB. Mais le coach « indésirable » semble toujours avoir la chance de son côté. En tout cas, jeudi dernier, il a eu encore le bon flair d'incorporer Boussouar en seconde période puisque ce sera ce dernier qui parviendra à agraver la

marque à la 75', soit à peine quelques minutes après son entrée en jeu. Touchée dans son amour propre, l'ES Sétif tentera alors de se reprendre et

arrivera à réduire l'écart grâce à l'inévitable Djahnit qui a conclu un penalty à la 85'. Les deux teams continueront alors à pousser d'un côté comme de l'autre, en vain. Du moins dans les 90' réglementaires. Et puis, surgit, dans le temps additionnel, le diable Ben Hammouda qui, d'une tête dans la surface de réparation, a scellé le score par 3 à 1 pour le CR Belouizdad. Avec cet autre succès à son actif, le CRB se hisse désormais à la 5e place avec 20 points à son compte. A rappeler, par ailleurs, que la 14e journée de cette Ligue 1 a été lancée hier avec la programmation de deux premiers matchs, à savoir USM Khenchela - CS Constantine et JS Saoura - MC El Bayadh. Aujourd'hui, ce sont trois autres matchs qui sont prévus, dont O Akbou - USM Alger (14h00), Paradou AC - MB Rouissat (14h00) et enfin JS Kabylie - ASO Chlef (17h00). Les trois derniers matchs de ce round se joueront lundi prochain. Il s'agit de : ES Mostaganem - ES Ben Aknoun (14h00), MC Oran - CR Belouizdad (17h00) et enfin MC Alger - ES Sétif (19h30).

Djaffar C.

CAF/LIGUE DES CHAMPIONS AS FAR de Rabat - JS Kabylie à huis clos

La Confédération africaine de football (CAF) a rendu son verdict, jeudi dernier, concernant les enquêtes ouvertes à propos des derniers matchs joués, lors de la 2e journée du Groupe B, en novembre dernier, entre les FAR du Maroc et le Ahly d'Egypte, ainsi que JS Kabylie - Young Africains de Tanzanie, émaillés par quelques incidents, particulièrement celui joué au Maroc où la partie a failli être interrompue, suite à des jets d'objets contenus sur les joueurs égyptiens. Ainsi, le représentant marocain, l'AS FAR, a été sanctionné d'une amende de 100 000 dollars et de deux matchs à jouer à huis clos chez lui. Ce qui implique que les FAR recevront la JSK lors de la quatrième journée à huis clos à Rabat. A signaler que ce match se jouera entre les 30 janvier et le 1er février prochains. Par ailleurs, dans l'affaire JS Kabylie - Young africains, la CAF a infligé une amende

conséquente de 35 000 dollars au club kabyle, sans aller toutefois à prononcer de huis clos, étant donné qu'il n'y a eu que quelques jets de bouteilles d'eau qui ont été d'ailleurs vite ramassées et que la rencontre a continué. C'est une lourde sanction qui touchera la trésorerie du club, mais l'équipe pourra toutefois continuer à compter sur l'apport de ses supporters qui seront bien présents au stade au prochain match face aux FAR de Rabat, prévu le 23 janvier 2026, au Hocine-Aït-Ahmed stadium, pour le compte de la 3e journée du Groupe B. Jusque-là, c'est le Ahly d'Egypte et les Tanzaniens des Young Africains qui menaient en tête du groupe avec 4 points chacun, tandis que l'AS FAR et la JSK restaient avec un seul point, avec un meilleur goal avantage cependant pour les Marocains.

D. C.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE REÇOIT LE RECTEUR DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi dernier à Alger, le recteur de la Grande mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz. L'audience s'est

déroulée en présence du conseiller auprès du président de la République, chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Saïd.



MÉDAILLE DE L'ORDRE DU MÉRITÉ NATIONAL AU RANG DE "AHID" LE CHEF DE L'ÉTAT HONORE L'ÉRUDIT CHEIKH MOHAMED SALAH SEDDIK

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décerné la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Ahid" au moudjahid, écrivain et érudit, cheikh Mohamed Salah Seddik, en reconnaissance de son parcours scientifique et religieux et de ses éminentes contributions dans la diffusion des valeurs de modération, du juste milieu et de tolérance.

La cérémonie de remise de la médaille a été supervisée, jeudi dernier, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Alger), par la ministre de la Culture et des Arts, Mme Malika Bendouda, et du conseiller du président de la République, chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la culture, M. Nasreddine Bentifour, en présence de nombre de ministres, du secrétaire général du ministère de la Défense nationale, et de plusieurs personnalités nationales et culturelles.

A cette occasion, la ministre de la Culture et des Arts a lu un message adressé par le président de la République à l'érudit Mohamed Salah Seddik.

"Louanges à Allah de vous avoir gratifié d'une longue vie, que vous avez vouée à la culture et à l'érudition, depuis votre jeunesse, lorsque vous vous êtes abreuvé aux sources des éminents oulémas Abdelhamid Ben Badis et Mohamed El-Bachir El-Ibrahimi, ainsi que de leurs illustres frères de l'Association des oulémas musulmans algériens", a écrit le président de la République dans son message.

"Durant cette période difficile de l'histoire de l'Algérie, vous vous êtes imprégné, comme toute votre génération, des valeurs de lutte nationale au sein du mouvement national, qui dans les années 1930 traçait la voie vers le déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954".



a ajouté le président de la République. "Vous avez été parmi les pionniers de cette génération d'intellectuels qui ont assumé de nobles missions nationales pour faire rayonner la conscience de libération nationale, au moment où le colonialisme odieux étouffait les libertés, combattait l'identité et l'appartenance, et s'ératuraient à dénaturer notre religion authentique, à occulter notre culture ancestrale et à exclure notre langue", a dit le président de la République à l'adresse de l'érudit. "Vous étiez alors journaliste, une plume des premières tribunes médiatiques de l'Association des oulémas, témoin dans ses pages d'événements majeurs de l'histoire moderne de l'Algérie, et un écrivain avisé se distinguant par un esprit clair, une parole digne, une pensée authentique, une position noble et un nationalisme sincère, alliant profondeur du sens et clarté

de l'expression. Vous avez également été, tout au long de votre parcours bâti, un chercheur rigoureux en histoire, guidé par un patriotisme engagé", a poursuivi le président de la République.

"Ce faisant, vous avez incarné le modèle de l'écrivain et de l'auteur créatif, soucieux de sa nation et de ses gloires, fier d'appartenir à l'Algérie et à son vaillant peuple, gardien de l'héritage de ses compagnons parmi les valeureux martyrs et les vaillants moudjahidines. Dès lors, il est naturel que vous soyiez aujourd'hui honoré et distingué, car vous en êtes digne, par la plume et la pensée. Félicitations pour cette distinction méritée, alors que vous continuez à vous atteler à l'écriture et à la recherche, confirmant ainsi la sagesse de votre citation : (Si l'Homme décide de vivre, il ne meurt pas, car ceux qui vivent vraiment sont ceux qui font avancer la vie, lui donnent un sens et libèrent le temps de la vanité et de la médiocrité)", a souligné le président de la République. "Félicitations pour cette décoration amplement méritée de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de «Ahid», a conclu le président de la République son message.

A cette occasion, l'érudit Mohamed Salah Seddik a exprimé sa gratitude au président de la République, lui disant sa fierté pour cette "belle et valeureuse distinction".

La cérémonie a, par ailleurs, été marquée par la projection d'extraits du film documentaire du réalisateur Youcef Amrane sur la vie de l'érudit Mohamed Salah Seddik, qui sera projeté dans toutes les cinémathèques du pays.

Né en 1925, le moudjahid érudit Mohamed Salah Seddik est l'un des écrivains les plus prolifiques du monde arabe, ayant produit près de 200 ouvrages dans les domaines de la pensée et de la littérature.

R. N.

SUR INSTRUCTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIFA SIGNE LE REGISTRE DE CONDOLÉANCES AU SIÈGE DE L'AMBASSADE LIBYENNE

Sur instruction du président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, le général d'Armée, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (APN), Saïd Chanegriha, a présenté, jeudi dernier, ses condoléances et signé le registre de condoléances ouvert au siège de l'ambassade, à la suite du décès du général d'Armée Mohammed Ali Ahmed Al-Haddad, chef d'état-major général de l'Armée libyenne et de la délégation qui l'accompagnait dans un accident d'avion, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"Au siège de l'ambassade de l'Etat de Libye en Algérie, et au nom du gouvernement et du peuple algérien, et sur instruction de Monsieur le Président de la République algérienne démocratique et populaire,



Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'APN, a présenté ce soir, jeudi 25 décembre 2025, ses condoléances et signé le registre de condoléances ouvert au siège de l'ambassade, à la suite du décès du général d'armée Mohammed Ali Ahmed Al-

Haddad, chef d'état-major général de l'Armée libyenne et de la délégation qui l'accompagnait et ce, à la suite de l'accident d'avion survenu lors de leur retour au pays. Monsieur le Général d'Armée a fait part de ses condoléances les plus sincères et de ses profonds sentiments de compassion et de solidarité aux familles des victimes, ainsi qu'à l'ensemble du peuple frère libyen", précise la même source.

DÉCÈS DU GÉNÉRAL MOHAMED BENDIDA

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSENTE SES CONDOLÉANCES

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a adressé, jeudi dernier, ses sincères condoléances, suite au décès du Général Mohamed Bendida, inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale.

"C'est avec une grande tristesse et une profonde affliction que j'ai appris le décès, mercredi 24 décembre, du Général Mohamed Bendida, inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale", lit-on dans le message de condoléances du président de la République. En cette douloureuse épreuve, "j'adresse à la famille du défunt, ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'ANP, mes sincères condoléances, les assurant de ma profonde compassion et priant Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde, de l'accueillir dans Son Vaste Paradis et de prêter à ses proches patience et réconfort. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons", a ajouté le président de la République.

LES CONDOLÉANCES DU GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIFA

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'APN, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a adressé ses sincères condoléances à la famille du Général Mohamed Bendida, inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale, décédé mercredi soir. "Le Général Mohamed Bendida, inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale, est décédé hier soir mercredi 24 décembre 2025, suite à une longue maladie". "En cette circonstance, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, présente en son nom et au nom de l'ensemble des personnels de l'APN, ses sincères condoléances et fait part à la famille du défunt, de sa profonde compassion, priant Allah,

Le Tout-Puissant, d'accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis parmi les Chouhada et les valeureux saints et d'octroyer à sa famille et ses proches tout le courage et la force en cette dure épreuve. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons", lit-on dans le message de condoléances.